



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 10 février 2015

Agences de l'eau :
Ségolène Royal soutient les recommandations de la Cour des
comptes et annonce des réformes efficaces et justes

Suite aux questions posées par la presse sur la prochaine publication du rapport public de la Cour des comptes, Ségolène Royal apporte les précisions suivantes.

1. **Application du principe pollueur payeur qui a progressé et doit être renforcée :** la Ministre a demandé que soit réalisé un état des lieux par grands types d'acteurs (industriels, agriculteurs et particuliers) pour s'assurer du respect du principe pollueur-payeur.
2. **Transparence des décisions d'attribution des aides :** la Ministre a demandé la publication sur internet des aides attribuées dans le programme actuel des agences de l'eau (soit depuis le 1^{er} janvier 2013) dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la fin du mois.
3. **Prévention des conflits d'intérêt et renforcement du contrôle de l'État :** la Ministre a déjà décidé, lors du renouvellement des membres des comités de bassin, instances de gouvernance locale de la politique de l'eau, d'allouer plus de sièges aux représentants des associations, notamment celles qui représentent les consommateurs et la protection de la nature, en diminuant le nombre des représentants des industriels. Elle a également amélioré la représentation de l'agriculture biologique. La prévention des conflits d'intérêt sera par ailleurs renforcée par de nouvelles règles qui seront édictées avant l'été par décret.

Ces réformes s'inscrivent dans le cadre des actions que la Ministre a déjà engagées pour rendre plus juste et efficace de la politique de l'eau. Dès sa nomination, Ségolène Royal a réuni les présidents des conseils d'administration et les directeurs des agences de l'eau pour préparer cette nouvelle politique de l'eau.

Ces orientations ont été fixées en juillet dernier et permettent, comme le demande la Cour des comptes, de mieux cibler les interventions des agences de l'eau autour des priorités que sont :

1. Lutter contre les pollutions,
2. Lutter contre le gaspillage,
3. Reconquérir la qualité des milieux aquatiques et la préservation des zones humides,
4. Créer des emplois dans le domaine de la croissance bleue,
5. Articuler la politique de l'eau avec les autres politiques qui agissent sur les milieux aquatiques,
6. Maîtriser la pression fiscale sur les ménages.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 15 juillet 2015

Ségolène Royal félicite les territoires bretons pour l'amélioration de la qualité de l'eau (potable)

- La Commission européenne a constaté que les efforts entrepris par les autorités françaises pour s'assurer du retour à la conformité des **cinq bassins versants** de Bretagne à Arguenon, Guessant, Guindy, Urne et Aber Wrac'h ont produit des résultats positifs et très significatifs. Les concentrations **en nitrates** affectant ces captages montrent en effet que la limite de 50mg/l n'a pas été dépassée depuis au moins trois années consécutives. C'est un grand progrès pour l'eau potable.
- La Commission européenne confirme dès lors la levée des contraintes qui existaient depuis 2007 sur ces cinq bassins versants désormais conformes.
- Ségolène Royal félicite les territoires, les élus, les professions concernés et confirme les axes du plan national de reconquête et gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 7 octobre 2015

RAPPORT CGEDD-CGAAER « EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES PROTOCOLES ETAT - PROFESSION AGRICOLE CONCLUS EN 2011 DANS LE BASSIN ADOUR GARONNE POUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU »

Le rapport de la mission commune du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur l'évaluation des protocoles d'irrigation pour les régions Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Aquitaine a été présenté le 7 octobre à Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Le rapport fait un rappel des faits ayant conduit le précédent exécutif à contractualiser sur le bassin Adour Garonne, avec les chambres d'agriculture, une adaptation de la réforme des volumes prélevables devant permettre d'atteindre sur ce bassin l'équilibre entre prélèvements et ressources en eau disponibles.

La mission propose que les acteurs des bassins versants les plus concernés (comme ceux de la Charente, du Tarn, de l'Aveyron et de l'Adour) mettent en œuvre une réflexion globale afin de faire émerger des solutions mêlant mise en œuvre d'économie d'eau et création, là où cela est possible, de retenues de stockage d'eau.

Ces réflexions seront menées dans le cadre des projets de territoires qui ont fait l'objet d'un cadrage par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie le 4 juin dernier.

Ces projets territoriaux s'ils sont élaborés en partenariat avec tous les usagers de l'eau et s'ils traitent de tous les usages de l'eau dans une logique d'économie pourront être subventionnés par les agences de l'eau.

Ségolène Royal, en lien avec Stéphane Le-Foll, ministre en charge de l'Agriculture, communiquera prochainement de nouvelles instructions aux préfets du bassin Adour Garonne, pour faire évoluer la stratégie d'adaptation des autorisations de prélèvements en eau afin d'atteindre rapidement l'équilibre entre prélèvements et ressources.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 7 octobre 2015

Ségolène Royal s'engage en faveur de la préservation des ressources en eau et du maintien d'une agriculture montagnarde, sur la base des recommandations du député Joël GIRAUD

Le député Joël Giraud a remis ses conclusions à Ségolène ROYAL, à la suite de la mission que le gouvernement lui avait confiée sur la préservation des ressources en eau et le maintien d'une agriculture montagnarde.

La Ministre a rappelé son attachement à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau dans les territoires de montagne, au regard de la vulnérabilité du patrimoine naturel de ces massifs, et dans la mesure où tous les grands fleuves européens y trouvent leur source. Ségolène ROYAL s'est également engagée à ce que les particularités de l'agriculture de montagne, qui joue un rôle essentiel dans l'aménagement et la vitalité de ces territoires, soient mieux prises en considération.

Le député Joël GIRAUD recommande une adaptation des règles en vigueur permettant de prendre en compte les spécificités des territoires de montagne en matière de gestion des prélèvements d'irrigation et d'application de la redevance prélèvement notamment aux fontaines patrimoniales de montagne.

Ségolène Royal utilisera les outils réglementaires à sa disposition pour accompagner des évolutions, dès lors que toutes les mesures d'économie d'eau auront été mises en œuvre. La ministre souhaite également une modernisation des réseaux d'irrigation et qu'une gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle adéquate soit mise en place en s'appuyant sur les instances de gouvernance locale de la gestion de l'eau, et en revitalisant les associations syndicales autorisées (ASA).

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31